



5 Rue des Myosotis 64000 PAU
SIRET 533 126 595 00016 - R.N.A. W643004980

**Compte-rendu de la Réunion du
Conseil d'Administration du mercredi 6 mars 2024**

Présents : Edith BAGUET
Marie Thérèse PERMASSE-LABIE
José DA COSTA
Jean François MAISON
Olivier JÉGOUZO
Jean SOUBERBIELLE GRADA

Excusés : Félix RULLIERE
Sylvain SERRA

Sur convocation du Président Olivier JÉGOUZO, nous nous sommes réunis au 24 rue des Bleuets où nous avons abordé les sujets suivants :

- Repas de quartier
- Demande d'autorisation du repas
- Tarif des repas
- Menus du repas
- Montant de l'adhésion
- Demande de subvention
- Suivi de nos demandes auprès des services techniques de la ville de PAU

Repas de quartier :

Nous vous rappelons que nous avons fixé la date du repas le **samedi 1^{er} juin 2024 au soir** sur la placette ombragée de la rue des Bleuets comme les autres années.

Demande d'autorisation du repas de quartier :

Une demande d'autorisation auprès de Monsieur le Maire de PAU pour la tenue du repas de quartier sera envoyée Semaine 11.

Tarifs repas :

Le montant du repas sera :

- pour un adulte adhérent : 11,00 € ;
- pour un adulte non adhérent : 13,00 € ;
- enfants de 7 à 12 ans : 8,00 €.

Menu repas :

Pour le moment, nous sommes à la réflexion de ce que nous pourrions proposer comme menu. Plusieurs membres du conseil d'Administration se sont proposés pour rechercher auprès de professionnels une idée de menu mais aussi de prix à vous proposer.

Montant adhésion :

En ce qui concerne le montant de l'adhésion à l'Association des Domaines des Jonquières et des Lilas, qui est resté fixe depuis la création de l'Association (2011), nous nous sommes mis d'accord pour l'augmenter de 2 €. De ce fait, nous aurons à régler 7,00 € par adhérent adulte.

Demande de subvention :

Nous finalisons en ce moment une demande de subvention (demande au Fonds d'Initiatives Pour les Habitants).

Suivi des demandes d'interventions aux Services Techniques de la ville de PAU :

Nous avons fait parvenir aux Services Techniques de la ville plusieurs demandes d'intervention sur nos lotissements et alentours. Il s'agit des points suivants :

- Ralentisseur sur le chemin Guilhem
- Dégâts causés par les sangliers
- Entretien du bosquet en bordure du ruisseau Ousse des Bois
- Entretien du revêtement de nos rues. Le précédent passage des Services Techniques a permis la réparation de certaines dégradations mais il en reste une quantité importante.

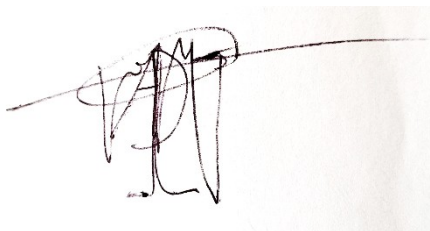
Concernant les sangliers, la demande dépend de l'intervention d'un Lieutenant de Louveterie. L'intervention en zone urbaine (cas de notre lotissement) interdit le tir et requiert l'utilisation de pièges. 8 pièges sont disponibles sur le département : 4 en Pays Basque et 4 en Béarn. Un arrêté municipal puis un arrêté préfectoral sont nécessaires.

Nous ne manquerons pas de rappeler ces différents services pour connaître quand interviendront ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée,

Fait à PAU le 11 mars 2024

Pour le Président Olivier JÉGOUZO

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'O. Jégouzo', written over a horizontal line.